

Berne, le 8 mars 2024

Notre référence: bdr

Téléphone direct: +41 31 377 74 63

Déclaration d'octroi de la protection lorsque aucune notification de refus provisoire n'a été communiquée au sens de la règle 18ter.1) du règlement d'exécution

Enregistrement international n° 1724682 ULTRAMELT

Conformément à la règle 18ter.1) du règlement d'exécution du Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle

décide:

La marque mentionnée ci-dessus est **admise** à la protection en Suisse pour tous les produits et/ou services revendiqués.

Division des marques

Adrienne Mischler

